



Commune de Rochefort

législature 2016-2020

Conseil général du 8 décembre 2017

Procès-verbal No. 6

Le président, Christian Reber, ouvre la séance à 19 heures 01. Il salue les membres du Conseil communal, les employés communaux, les nouveaux citoyens ainsi que le public.

En outre, il signale que la séance est enregistrée. Le secrétaire faisant usage de l'article 25 RGC.

Il passe la parole au secrétaire qui procèdera à l'appel après l'intervention de Christine Bavaud présidente du Conseil communal qui excuse Antoine Lazeyras.

Sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Bottge Francis Burri Philippe Frasse Prisca Jutzet Nicolas Gougler Thierry Küffer Pascal Loda Mary-Pierre Nussbaum Jacques-R. (scrutateur) Reber Christian (président) Renaud Eric Ventura Fabio	Cheri Véronique Gobert Steve Quenet Christelle Renfer Raymond	Barraud Véronique Cima Damia Fahrni Nathalie Sausser Jean-Denis
		PS
		Künzi Jean-Michel (secrétaire) Rausis Jean-Pierre

Excusés :

PLR	Les Verts	GER
		-
		PS
		Sausser Noëlle

La majorité simple est fixée à 12 voix et la majorité qualifiée à 15 voix.

Sont présents :

21 Conseillers généraux et 1 excusée.

Quatre Conseillers communaux : Christine Bavaud (Les Verts), François Beutler (GER), Damien Humbert-Droz (PLR), et Tony Perrin (PLR). Antoine Lazeyras (PS) est excusé.

L'administrateur Nicolas Merz.

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 novembre 2017 (*annexé*)
3. Budget 2018 (*annexé*)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes pour les exercices 2017, 2018, et 2019 (*annexé*)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général inhérent à l'adoption des dispositions relatives à l'approvisionnement en électricité (*annexé*)
6. Adoption du Règlement général de Commune (RGC) (*annexé*)
7. Communications du Conseil communal
8. Questions et interpellations
9. Divers
10. Accueil des nouveaux citoyens

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 novembre 2017.

Le président demande si des remarques ou des corrections sont à faire concernant ce Procès-verbal

Philippe Burri (PLR) remercie le secrétaire et demande 3 modifications : page 6, phrase incomplète dans son intervention. D'autre part mauvaise orthographe de son nom ainsi que de celui de Nicolas Jutzet.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le président demande si des remarques ou des modifications sont à faire concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

3. Budget 2018

L'entrée en matière est acceptée sans opposition.

L'entrée en matière est acceptée. Le président propose de passer le budget par chapitre, jusqu'au chapitre 8 qui sera passé page par page. Ensuite, nous allons voter sur l'arrêté figurant au chapitre 2 en même temps que sur le plan financier figurant au chapitre 5. Il n'y a pas d'opposition à cette procédure.

Sur les places se trouvent le rapport de la commission financière ainsi que l'arrêté d'adoption du budget 2018 comportant des modifications orthographiques. Les chiffres restent les mêmes.

Le président demande ensuite si le Conseil communal souhaite intervenir avant l'examen du budget. Même demande au président de la commission financière.

Personne ne souhaite intervenir à ce stade. Le président passe alors à l'examen du chapitre 1 : pas d'intervention.

Chapitre 3 : pas d'intervention. Chapitre 4 : pas d'intervention. Chapitre 5 : pas d'intervention.

Chapitre 6 : Pas d'intervention. Chapitre 7 : Pas d'intervention.

Chapitre 8 page par page.

Nicolas Juzet (PLR) à la page 9, au point 36.360 et au point 35.010, les subventions à la paroisse protestante et à la paroisse catholique. Connaît-on le nombre de personnes se déclarant faisant partie de l'une ou l'autre de ces communautés dans notre commune ? La subvention paraît quelque peu arbitraire. Il serait peut-être plus judicieux d'adapter la subvention au nombre d'adhérents de chacune de ces communautés, surtout au moment où le Grand Conseil étudie la possibilité de reconnaître d'autres communautés.

Toni Perrin (CC) 510 personnes se réclament de la communauté protestante, 278 personnes de la communauté catholique romaine, 225 personnes autre appartenance, 224 personnes sans indications, 14 personnes autre église et communauté diverse, communauté islamique 9, église catholique chrétienne 7.

Le Conseil communal prend note de cette proposition et vous fera part de ses réflexions.

De la page 10 à la page 23, personne ne souhaite intervenir. Chapitre 9 : Pas d'intervention. Chapitre 10 : Pas d'intervention. Chapitre 11 : Pas d'intervention. Chapitre 12 : Pas d'intervention. Le président donne la parole aux groupes qui souhaitent s'exprimer sur l'ensemble de ce budget.

Jean-Pierre Rausis (PS). Le groupe socialiste approuvera ce budget, en remerciant le Conseil Communal pour son travail, et parce que l'on peut avoir confiance dans sa gestion. Remerciement également à l'administrateur pour sa présentation claire et lisible de ce budget.

Fabio Ventura (PLR) président de la commission financière. Cette dernière remercie les membres du conseil communal pour leur travail. C'est avec plaisir que l'on peut constater que les comptes sont bien équilibrés. Nous espérons que la situation financière déplorable du canton ne vienne pas impacter trop fortement cet équilibre.

Nathalie Fahrni (GER) remercie toutes les personnes qui se sont attaquées à ce budget, pour leur célérité dans cet exercice.

Christelle Quenet (Les Verts). Le groupe accepte ce budget et remercie tous ceux qui se sont attelés à ce travail.

La parole n'étant plus demandée le président propose de ne pas lire l'arrêté. Il se contente de rappeler que le budget présente un bénéfice de 7095.00 francs, et des investissements nets de 1'571'000.00 francs, et met l'arrêté au vote.

Ce dernier est accepté à l'unanimité.

Mme Cima nous annonce que son fils ayant eu un accident, elle est obligée de nous quitter. Depuis cet instant, le Conseil compte 20 présents et 2 excusés. La majorité absolue reste à 11 voix et la majorité qualifiée à 14 voix.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes pour les exercices 2017, 2018, et 2019.

L'entrée en matière est acceptée sans opposition et le président donne la parole aux groupes.

Fabio Ventura (PLR) président de la commission financière. D'après les rapports des réviseurs que nous avons étudiés, il nous apparaît que cette société fait un excellent travail et qu'il nous qu'elle peut être reconduite.

Toni Perrin(CC). Le Conseil communal est également très satisfait des prestations de cette société. Ce sera le dernier mandat qui pourra lui être confié puisque l'on ne peut confier plus de 2 mandats de suite à la même fiduciaire.

Jean-Denis Sauser (GER). Le groupe remercie le Conseil communal pour son rapport et acceptera l'arrêté proposé.

Nicolas Jutzet (PLR). Le groupe acceptera l'arrêté proposé.

Raymond Renfer (Les Verts). Le groupe acceptera l'arrêté proposé.

Jean-Pierre Rausis (PS). Le groupe suivra les autres partis et acceptera l'arrêté.

La parole n'étant plus demandée, le président lit l'arrêté et passe au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général inhérent à l'adoption des dispositions relatives à l'approvisionnement en électricité.

L'entrée en matière est acceptée sans opposition et le président donne la parole aux groupes.

Jean-Luc Naguel (Les Verts). Refait l'historique de cette taxe sur l'énergie, et rappelle que cette loi fédérale est entrée en vigueur en 2009. Après bien des péripéties au niveau cantonal, cette loi est enfin acceptée par le Grand conseil en 2017, ce qui nous permet d'avoir une base légale pour prélever cette taxe sur l'énergie dès 2018. Ce qui montre qu'il faut quand même 10 ans pour mettre cette nouvelle loi en vigueur, que la différence de taxe pour les privés est de quelque 10.00 francs, que l'on discute pendant des années sur des détails, sans compter que le Conseil communal propose encore une solution transitoire afin d'économiser 9000.00 francs sur 2 ans. On peut se poser la question. Les Verts auraient peut-être laissé la solution transitoire, mais ils ne vont pas remettre en cause cet arrêté. Il reste une question sur le Fond communal de l'énergie. Est-ce que le Conseil général sera appelé à se prononcer sur l'utilisation ce fond, ou est-ce que cela reste de la compétence du Conseil communal ?

Jean-Pierre Rausis (PS). Le groupe acceptera l'arrêté. Nous sommes très satisfaits de l'approche qu'en a faite le Conseil communal.

Nicolas Jutzet (PLR).Le groupe acceptera l'arrêté. D'autre part le PLR a des idées concernant l'avenir énergétique de la commune. Par contre, le PLR a quelques questions concernant le montant de la taxe d'utilisation du domaine public, sur laquelle il reviendra.

Nathalie Fahrni (GER). Le groupe acceptera cet arrêté.

Jean-Luc Naguel (Les Verts).Cela me fait chaud au cœur de voir la nouvelle aile du PLR accepter cette taxe. Il faut rappeler que l'association des communes était contre à l'époque et que c'était le cheval de bataille du PLR.

Toni Perrin(CC).Le Conseil communal pense avoir trouvé la bonne solution pour s'adapter à cette nouvelle loi, sans trop toucher aux finances communales. Selon l'article 6, le Conseil communal est en effet compétent pour déterminer l'utilisation de ce fonds, toutefois, la commission de l'énergie du Conseil général sera en tous cas consultée.

La parole n'étant plus demandée, le président lit l'arrêté, renonce à lire le règlement en entier et passe au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

6. Adoption du Règlement général de Commune (RGC)

Pour ce point, vous avez tous reçu en date du 5 décembre un mail de la part de l'administrateur avec des amendements de la part du PLR. Vous en trouvez une copie sur vos tables. En date du 7 juillet, vous avez reçu un autre mail de l'administrateur avec des propositions du Conseil communal. Des copies sont également sur vos tables. L'entrée en matière est acceptée sans opposition et le président donne la parole aux membres de la commission du règlement général.

Jean-Denis Sauser (GER) président de la commission. En préambule, tous les membres de la commission sont d'avis qu'un report de l'acceptation est impossible. Il faut donc que ce règlement soit accepté ce soir. Comme l'amendement du PLR est connu depuis la dernière séance du Conseil général, il me paraît plus juste de laisser s'exprimer le groupe sur ce sujet.

Le président propose de traiter le règlement page par page, de traiter les amendements au fur et à mesure qu'ils se présentent et de les voter directement.

Les pages 1 et 2 n'amènent pas de commentaires. Page 3.

Philippe Burri (PLR). Le groupe remercie la commission pour son travail. Nous allons parler de l'amendement à l'article 1.14 alinéa 3, nous souhaitons supprimer la phrase "relatif à un plan d'affectation communal". Nous ne comprenons pas la présence de cette phrase.

Jean-Denis Sauser (GER) président de la commission. Il faut ici mentionner que suite à l'examen de ce règlement par M. Pierre Leu du Service des communes, ce dernier a précisé à la commission que l'annonce préalable ne peut s'appliquer que pour les règlements du Conseil général relatifs à un plan d'affectation communal. M. Sauser lit ensuite les précisions données par M. Leu.

Philippe Burri (PLR). Nous apprenons cette règle ce soir et souhaitons des précisions de la part du Conseil communal.

Toni Perrin (CC). Le Conseil communal prend note de la remarque du service des communes qui est parfaitement argumentée. L'élément semble tout à fait clair.

Philippe Burri (PLR). Demande confirmation encore une fois de la règle mentionnée par M. Leu.

Jean-Denis Sauser (GER) président de la commission. Je pense avoir été tout à fait clair en citant in extenso la réponse de M. Leu.

Philippe Burri (PLR). Dans ce cas, le groupe PLR ne va pas s'opposer au service des communes, même si le fait d'avoir un délai référendaire de 40 jours ne contribue pas à la dynamisation du système politique de la commune.

Jean-Denis Sauser (GER) président de la commission. Nous pouvons comprendre que le Groupe PLR ait aimé avoir ces informations avant, tout comme la commission aurait aimé avoir ces amendements plus tôt aussi.

Jean-Michel Künzi (PS) secrétaire de la commission. Il y a eu effectivement une erreur dans la numérotation suite à l'introduction des articles concernant l'initiative populaire. La numérotation sera remise en ordre dans la version définitive.

Jean-Denis Sauser (GER) président de la commission. La question des corrections n'est plus du ressort de la commission, mais bien de l'administration.

Jean-Pierre Rausis (PS). Les groupes étaient quand même au courant de l'avis du Service des communes, puisque tous ont un représentant au sein de la commission. On n'était donc pas dans l'ignorance en examinant ce règlement.

Le président passe ensuite à la page 4 sur laquelle un amendement du Conseil communal a été demandé. Il donne la parole au Conseil Communal.

Toni Perrin (CC). Au point 1.17, il nous a semblé plus judicieux de reprendre la formulation de la loi cantonale, afin d'éviter tout problème d'interprétation à l'avenir.

Jean-Denis Sauser (GER). Dépose un sous-amendement à l'article 1.22 demandant que les 6 derniers mots soient remplacés par les mots au président. Il est en effet précisé à l'article 1.3 que les titres et fonctions cités s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.

Toni Perrin (CC). Le Conseil communal approuve ce sous-amendement.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter le sous-amendement. Il est accepté par 16 voix pour, 3 contre et 1 abstention. L'assemblée vote alors sur l'amendement du Conseil communal. Il est accepté par 19 voix et 1 abstention.

Les pages 5 à 7 ne suscitent pas d'intervention. Un amendement du PLR est déposé au sujet de la page 8.

Philippe Burri (PLR). Il s'agit de l'amendement qui a été déposé lors de la dernière séance du Conseil général. A l'article 3.7 alinéa 7 il nous semblait pertinent d'ouvrir une autre possibilité pour la rédaction du procès-verbal des séances du Conseil général. Actuellement, seul le secrétaire du Conseil général peut rédiger le procès-verbal. Il nous semble donc judicieux de donner la possibilité, dans ce nouveau règlement général, à une personne de l'administration d'effectuer cette rédaction.

Jean-Denis Sauser (GER). L'amendement PLR devrait être précisé en ce sens qu'il faudrait déterminer qui peut déposer la demande, et dans quels délais cette demande peut être faite. Suivant les cas.

M. Sauser a toute une série de propositions d'amendements et de sous-amendements à proposer. Il n'est pas possible ici de détailler ses propositions.

Le président : Il nous faut du concret pour pouvoir voter. Y a-t-il un sous-amendement ?

Jean-Denis Sauser (GER). Le Conseil général doit maintenant se prononcer sur la possibilité de faire rédiger le procès-verbal par un membre de l'administration. Si oui, il faut changer le 2^e alinéa de la proposition de l'article 3.7.8.

Le président demande un amendement clair à M. Sauser sinon il n'est pas possible de voter sur ses propositions.

Philippe Burri (PLR). Le sous-amendement du groupe GER paraît acceptable. Notre idée est le principe d'ouvrir la possibilité de rédaction du procès-verbal par un membre de l'administration. Il serait quand même intéressant d'entendre l'avis des autres groupes.

Jean-Denis Sauser (GER). Le groupe GER n'est pas opposé et même favorable au principe d'ouvrir la possibilité de rédaction du procès-verbal par un membre de l'administration.

Le président : M. Sauser, à titre personnel aimerait, à l'amendement PLR chiffre 3.7 nouvel alinéa ajouter : "sur proposition du groupe dont le secrétaire fait partie, le Conseil général peut décider d'une telle attribution, à la majorité simple, au plus tôt pour la séance suivante". Soit on rajoute cette phrase à l'amendement PLR, soit on remplace celle de l'amendement PLR par cette dernière.

Philippe Burri (PLR). On ne mentionne plus la tenue du procès-verbal par un collaborateur de l'administration communale.

Le président. On peut ajouter cette phrase à la suite de l'alinéa de l'amendement PLR.

Philippe Burri (PLR). Le groupe PLR est d'accord et laisse à l'administrateur le soin de la rédaction finale de cet article.

Le président propose de voter le sous-amendement de M. Sauser.

Jean-Luc Naguel (Les Verts). Le PLR avait souhaité entendre l'avis des autres groupes, ce que nous n'avons pas encore eu l'occasion de faire. A titre personnel, il propose de refuser tout l'amendement pour simplifier le débat. Dans un Conseil général de milice tel que celui-ci, dans tous les groupes on a la possibilité de trouver quelqu'un à même de faire ce travail. Il est dommage de renoncer à garder cette tradition.

Jean-Michel Künzi (PS). Comme l'a souligné le PLR, il s'agit d'un règlement général et ce n'est pas parce que l'on donne la possibilité de faire rédiger le procès-verbal par un membre de l'administration que l'on va automatiquement le faire. D'autre part, c'est une décision du Conseil général et celui-ci peut tout à fait refuser la proposition qui pourrait lui être faite.

Jean-Denis Sauser (GER). Si j'ai bien compris, la proposition du PLR est faite à titre subsidiaire et non une généralité.

Philippe Burri (PLR). Exactement.

Jean-Pierre Rausis (PS). Le Groupe socialiste était partagé sur ce sujet. A titre personnel j'ai l'impression qu'en adoptant cette proposition on abandonne un peu de notre pouvoir. D'autre part, cela représente une charge importante. Cela peut être compliqué dans les groupes, particulièrement dans les petits groupes comme le nôtre de trouver un secrétaire. Mais c'est quand même notre rôle à tous que de tenir ce Conseil général jusqu'au bout, y compris la rédaction du procès-verbal.

Le président propose de relire la phrase de M. Sauser et de passer ce sous-amendement au vote.

Jean-Denis Sauser (GER). Propose d'abord de voter sur le principe de l'amendement avant d'entrer dans les détails.

Le président lit alors l'alinéa avec l'amendement du PLR et passe au vote. Celui-ci est accepté par 12 voix contre 8.

La page 9 n'apporte pas de commentaire. A la page 10, un nouvel amendement est déposé par le PLR.

Philippe Burri (PLR). Cet amendement vise à garantir la transparence sur les impacts financiers de tous les rapports du Conseil communal. Cette demande a déjà été faite par le groupe PLR et elle est appliquée actuellement par le Conseil communal. Cela fonctionne bien avec le Conseil communal actuel, mais le groupe PLR demande de formaliser cette demande en l'inscrivant dans le règlement général de commune afin de pérenniser cette manière de faire.

Jean-Pierre Rausis (PS). Notre groupe accepte la proposition PLR et accepte volontiers d'introduire cette règle dans le règlement général.

Jean-Denis Sauser (GER) président de la commission. Cet amendement paraît superflu, puisque, comme le précise justement le PLR, cette règle est déjà en vigueur. D'autre part, l'amendement des verts à l'article 3.20 alinéa 1 n'a pas été retenu par la commission.

La parole n'étant plus demandée le président lit l'amendement et passe au vote. Celui-ci est approuvé par 15 voix et 5 abstentions.

Page 11. Jean-Denis Sauser (GER). A la page 10, vous avez fait voter l'article 3.20 alinéa 1. Un amendement au même article mis à l'alinéa 2 me paraît nécessaire. Il conviendrait de remplacer "tout projet d'arrêté doit" par "toute proposition doit", de façon à utiliser les mêmes termes que dans l'alinéa précédent. Ce ne sont pas les projets d'arrêté qui doivent faire l'objet de 2 discussions, mais les propositions.

Toni Perrin (CC). Un arrêté doit faire l'objet d'un vote d'entrée en matière et d'un vote final. Il arrive que le Conseil communal propose des rapports d'information qui ne doivent pas forcément faire l'objet de vote. Le Conseil communal propose de s'en tenir à la formulation initiale de l'alinéa 2.

Jean-Denis Sauser (GER). Remercie Toni Perrin pour sa réponse. Il propose d'ajouter : "toute proposition accompagnée d'un arrêté doit".

Toni Perrin (CC). Tout est contenu dans les 2 alinéas de la proposition originale, qui est celle que nous souhaitons conserver.

Jean-Denis Sauser (GER). Ce n'est pas l'arrêté qui est discuté 2 fois, mais le rapport ou la proposition.

Le président lit la proposition de M. Sauser et passe au vote. L'amendement est refusé par 15 voix, 1 voix pour et 4 abstentions.

Page 11. Jean-Denis Sauser (GER) président de la commission. A l'article 3.23, le groupe des Verts a proposé un nouvel alinéa. Soit l'alinéa 4. Cet amendement doit être rejeté. Son acceptation entraînerait une votation au sein du Conseil général et serait en totale contradiction avec l'alinéa 5 de cet article.

Jean-Luc Naguel (Les Verts) précise que ces amendements étaient faits à titre personnel, lors d'une précédente séance du Conseil général. Il a pris note du fait que ces propositions n'ont pas été prises en compte par la commission, sans avoir de discussion. Ils ne seront pas repropoés ce soir, puisqu'il n'y a pas eu de débat.

Depuis la page 2 à la page 8, il n'y a pas eu d'intervention.

Philippe Burri (PLR). Le PLR avait souhaité avoir des précisions sur le but de l'assurance cautionnement.

Toni Perrin (CC). Il s'agit d'une couverture d'assurance contre tous dommages que les employés ou les conseillés communaux pourraient causer dans l'exercice de leurs fonctions. Cette couverture est d'un montant de 100'000.00 francs et nous coûte actuellement 550.00 francs par année. Nous sommes légalement tenus d'avoir une telle couverture.

Le président : Nous sommes arrivés au terme de l'étude de ce document. Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?

Philippe Burri (PLR). Le groupe PLR avait une dernière question concernant l'article 76 A dans l'ancien règlement, à propos des marchés publics. Peut-on vraiment supprimer cet article dans le règlement général de la commune ?

Toni Perrin (CC). On peut effectivement le supprimer puisque nous sommes soumis à la législation concernant les marchés publics. Il n'y a pas lieu de rappeler cela dans le cadre du nouveau règlement communal.

Le président passe au vote de ce règlement amendé. Il est accepté par 18 voix et 2 abstentions. Il propose ensuite à l'assemblée de remercier les membres de la commission par des applaudissements. Cela représente un grand travail que de mettre sur pied un tel règlement.

7. Communications du Conseil communal.

François Beutler (CC). Le Conseil Général avait demandé si la commune allait faire partie du système NEMO NEWS. Dès la semaine passée, cette application est en fonction pour notre commune. Je vous invite à télécharger cette application.

Damien Humbert-Droz (CC) . En automne 15 Le Conseil général acceptait un crédit d'investissement pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière de Rochefort. Ce qui est aujourd'hui chose faite. Cet espace est constitué du jardin du souvenir proprement dit, avec l'adjonction d'un columbarium permettant, selon les nouvelles pratiques cinéraires, de disposer de ce type d'installation. Cette infrastructure se veut évolutive, le Conseil communal n'a pas dépensé l'entier du crédit dont il disposait. La réalisation a été faite par une entreprise de la région, avec un élément qui tenait à cœur au Conseil communal, soit un bloc erratique provenant du territoire de la commune, qui a été prélevé avec l'accord des services cantonaux compétents. Chacun est invité à aller voir cette réalisation. Pour ce qui est de l'utilisation, le conseil communal appliquera les mêmes règles que pour l'utilisation du cimetière, jusqu'au toilettage du règlement de police.

8. Questions et interpellations.

Francis Bottge (PLR). Dernièrement, le chauffage à distance a connu quelques soucis. Des réparations ont été faites sur des éléments importants, réparations en général assez difficiles pas forcément garanties. Est-il possible de créer un fonds de rénovation, qui serait alimenté par un prélèvement, chez les utilisateurs, de quelques centimes par kilowatt-heure ?

Toni Perrin (CC). En l'absence du Conseiller communal en charge, nous prenons note de votre remarque et reviendrons par la suite avec une réponse.

Nicolas Jutzet (PLR). La desserte actuelle du hameau de Montezillon est insatisfaisante. Le groupe PLR s'inquiète de cette situation. Afin de pouvoir intervenir dans le futur, nous avons besoin de savoir où en sont les discussions du Conseil communal avec les CFF.

Damien Humbert-Droz (CC). Vous avez pu constater que le poste budgétaire concernant les transports publics augmente sérieusement pour l'année 2018. Cela est dû à la participation cantonale au pot commun pour l'infrastructure ferroviaire, une évolution de la répartition entre les points qualité et le nombre d'habitants dans le pot commun cantonal. C'est avec une certaine surprise, au vu des diminutions de prestations, que nous voyons notre participation au pot commun augmenter. En ce qui concerne la desserte de Montezillon, le constat du Conseil communal est que l'offre de remplacement, soit la ligne 424 qui relie Montezillon au Val-de-Ruz est une offre clairement insuffisante. Malheureusement, à court terme, on n'entrevoit que peu d'amélioration. Si le Conseil général voulait appuyer le Conseil communal dans ces démarches, cet appui serait le bienvenu. Le dossier supposerait une refonte importante des transports dans le Val-de-Ruz ouest, ce qui n'est pas à l'ordre du jour au niveau cantonal.

Toni Perrin (CC). Le Conseil communal avait demandé à la société Noctambus d'étoffer son offre notamment sur Montezillon. Au vu des surcoûts que cela engendrerait et des décalages d'horaires, on en reste malheureusement à la solution actuelle. Malgré cela, le Conseil communal reste attentif.

Philippe Burri (PLR). La desserte de Montezillon est une problématique importante pour le PLR. Nous attendons des propositions, soit du Conseil communal, soit de la commission mobilité. L'arrêt du dernier train à Montezillon pourrait être une petite amélioration, mais encore insuffisante. Si nous voyons que rien ne bouge, nous déposerons des motions dans le but d'améliorer cet état de fait.

Thierry Gougler (PLR) voudrait savoir si le Conseil communal avait prévu l'achat d'un défibrillateur pour le BCP. François Beutler (CC). Le Conseil communal prend note de cette demande et nous vous apporterons la réponse.

9. Divers.

Jean-Denis Sauser (GER). A titre d'information, lors d'une séance de la commission du règlement général, tous les commissaires étaient disposés à continuer le travail avec le règlement de police.

Toni Perrin (CC). Le Conseil communal prend note de cette proposition. Il mènera une réflexion un peu plus générale, des règlements un peu plus techniques devront être révisés. Il est possible que le Conseil communal vienne avec des propositions de règlement devant la commission afin que celle-ci l'étudie. Le Conseil communal reviendra devant le Conseil général en cours d'année.

Le président a encore 3 points à présenter: il lit la lettre reçue le 29 novembre de l'Association des Amis du Château de Rochefort qui remercie le Conseil général pour sa décision de lui octroyer un soutien financier de 20'000.00 francs. Ce soutien de la commune, ajouté aux subventions cantonales et fédérales permettra à l'association de réaliser la restauration de la tour romane avec le concours de l'office de l'archéologie et du patrimoine du canton. Le comité de l'association se félicite de la sensibilité culturelle dont font preuve les autorités communales de Rochefort. La copie de cette lettre figure en annexe 3 de ce procès-verbal.

Est-ce que les dates 2018 des prochains conseils sont déjà prévues ?

Christine Bavaud (CC). Nous ne pouvons vous donner de dates ce soir, cela sera fait en début de l'année prochaine.

Le président essaiera de coordonner l'annonce de la date de la sortie du Conseil général avec celle du Conseil communal. Il prévoit d'ores et déjà une visite de la STEP de la Saunerie.

10. Accueil des nouveaux citoyens

Nous accueillons 8 nouvelles et nouveaux citoyens que le président prie de venir au pied de l'estrade.

Il s'agit de Elia Betschen, Lucas Burri, Loric Emmenegger, Charlotte Mottier, Laetitia Quayzin, Lisa Thévoz, Marie Thévoz et Laurène Ventura.

Le discours du président se trouve en annexe 1 du présent procès-verbal. Il passe ensuite la parole à Christine Bavaud, présidente du Conseil communal. Son discours se trouve en annexe 2 du présent procès-verbal. A l'appel de chacun des noms, chaque personne se présente et reçoit un petit cadeau de la commune.

Le président: Nous voici arrivés à la fin de cette séance qui sera suivie du traditionnel apéritif lui-même suivi du souper. Il formule ses meilleurs vœux de fin d'année à toute l'assemblée.

La séance est levée à 20 heures 59.

Le secrétaire :

Jean-Michel Künzi

Le président :

Christian Reber

Annexe 1

Chers nouveaux citoyens,
chères nouvelles citoyennes,

La tradition de la Commune veut que ce soit le Président du Conseil général qui fasse le discours pour accueillir les nouveaux citoyens, suivi du discours de la Présidente du Conseil Communal.

Toujours difficile de trouver les bons mots à la hauteur de cette étape importante et symbolique de votre vie.

Etre Rochefortois, c'est avant tout une responsabilité, celle de faire vivre l'âme et la vie du village. Si vous êtes présent ce soir, vous l'avez bien compris. Il est vrai et vous l'avez aussi entendu lors du conseil, Rochefort navigue aujourd'hui par beau temps, avec une petite bise en soutien qui nous permettent d'avancer sereinement.

Le beau temps, ce sont les habitants de Rochefort qui le font, et la bise, le coup de pouce venu d'ailleurs, c'est entre autre notre école, la porte d'entrée pour beaucoup de Rochefortois dans la vie associative ou politique de notre commune

Vous êtes de ces privilégiés qui ont pu faire une partie de votre scolarité ici dans ce collège.

Vous me prenez, à la porte de la cinquantaine comme un vieux, un râleur qui sait toujours tout, donneur de leçons, qui vit avec ses souvenirs et ses convictions dépassées. Et oui, vous avez raison le monde a bien changé depuis ma jeunesse. Voici quelques exemples :

- Dans le bon vieux temps, la majorité on l'obtenait à 20 ans (1^{er} janvier 1996)
- Les PTT (Poste, téléphone, télégraphe ou petit travail tranquille) sont devenus La Poste et Swisscom avec ses shops où vous tiriez un numéro à l'entrée en espérant avoir tiré le bon pour ressortir avant la fermeture du magasin (1^{er} janvier 1998)
- Avec Kodak, nous avions besoin d'une pellicule pour rapporter un souvenir de vacances, développé quelques semaines après le retour, avec un résultat souvent pas à la hauteur de nos espérances en raison d'un mauvais réglage de l'appareil. Aujourd'hui, avec les smartphones vous faites des selfies que vous partagez instantanément sur Twitter avec vos followers à l'autre bout du monde.
- Quand on avait plus d'argent liquide dans le porte-monnaie, il était difficile d'acheter quelque chose. On n'avait pas l'option de demander si l'on pouvait payer par Twint ou passer la commande via l'application android en utilisant le wifi gratuit, et se faire livrer le tout à la maison. En plus, si l'app est bien faite et le magasin trendy, l'on vous propose même l'option de payer en Bitcoin.
- Voler restait un rêve inaccessible avec Swissair, aujourd'hui vous allez à Londres avec Easy Jet et le billet vous coûtera moins cher que le billet de train CFF pour Genève.

Les CFF, enfin un truc que nous partageons !!! Mais à quel prix me direz-vous ? Là c'est à vous de trouver une solution à la hauteur du 21^{ème} siècle.

Je vis définitivement dans le même monde que vous et essaye, malgré les années qui passent d'appivoiser votre vocabulaire et de vivre avec la réalité d'aujourd'hui.

Annexe 1

Dans ce monde où tout va de plus en plus vite, votre génération va se trouver confronté à des défis de taille et les héritages que nous allons vous laisser vont soulever plus de questions que de réponse (endettement globale, vieillissement de la population, natalité insuffisante pour assurer la relève...).

Le poids qui pèse sur vos épaules sera lourd, mais le monde compte beaucoup sur vous pour corriger les erreurs des générations précédentes. Votre esprit critique va remettre en questions des business modèles qui se font aujourd'hui sur l'ignorance ou la naïveté des consommateurs et des politiques. Actuellement, il est important de se poser certaines questions en tant que consommateurs. - -

- Comment est-il possible de se rendre à l'autre bout de l'Europe pour CHF. 50.-
- Comment est-il possible de pouvoir acheter un t-shirt à 2.-
- Mon avenir professionnel sera-t-il assuré dans le monde du tout gratuit et des prix bas...
- En tant qu'employé de l'Etat, suis-je responsable en m'établissant à Cudrefin et en faisant mes courses en France, ou faudrait-il que je me pose la question qui finance mon salaire?

Peut-être serez-vous la 1^{ère} génération depuis longtemps à prendre conscience que la richesse de la vie n'est pas forcément la consommation, mais bien les relations humaines.

Se retrouver entre amis et philosopher est peut-être plus fun que de se lâcher en solitaire sur les réseaux sociaux avec des centaines de followers.

C'est ici que Rochefort est certainement championne en la matière. Avec ses sociétés locales, que je considère comme une institution, avec des autorités politiques qui malgré certaines divergences se respectent car tout le monde à bien compris que c'est ensemble que nous sommes forts.

En vous voyant ce soir je suis sûr que la relève est assurée et que vous allez faire avancer les choses dans la bonne direction.

Vous allez devoir prendre des responsabilités, et ceci peut-être plus rapidement que vous ne le pensiez. Engagez-vous dans la société active et réelle et pas seulement dans les réseaux sociaux.

L'avenir vous appartient. Ne vous découragez pas au premier obstacle car la société a besoin de vous pour évoluer dans le bon sens.

Bonne chance et je me réjouis de partager la soirée en votre compagnie.

Chers jeunes nouveaux citoyens,

Voici venu votre moment de la soirée. Vous avez pu tout au long de ce conseil général entendre parler chiffres, règlements et autres sujets, cela vous aura paru parfois intéressant ou d'autres un peu monotone voire un peu long. Mais ne l'oubliez pas, tout ce qui a été fait ce soir, est une chance. Nous avons cet avantage d'avoir une démocratie qui permet à tous de s'exprimer. Dans un contexte politique, comme ce soir par exemple...vos élus ont pu le faire librement et publiquement, ce que l'on peut également faire lors d'un grand Conseil (cette-fois ci pour le canton).

Et oui vous avez de la chance, car votre voix peut se faire entendre également d'autres façons qu'à travers la politique. Par exemple au travers d'articles dans la presse, de manifestations. Et oui quelle chance, personne ne vous emprisonnera si vos propos ne correspondent pas à une ligne droite. Alors exprimez-vous, ne vous gênez pas, même si parfois il arrive qu'on se trompe de combat...

Mais revenons vers vous ici dans notre commune de Rochefort. C'est l'année de vos 18 ans, donc de votre majorité, qui vous a rendu autonome, mais vous allez me répondre que vous l'étiez déjà. Soit, alors ça sert à quoi ? Ah oui, vous pouvez voter ; intéressez-vous à chaque votation ou élection, faites pencher le pourcentage de participants, qui mieux que vous jeunes peut contribuer au monde de demain, même si je l'avoue, certains sujets sont parfois un peu moins intéressants et qu'il faut s'accrocher pour en comprendre les tenants et les aboutissants, mais accrochez-vous cela vaut toujours la peine de donner son avis.

Quoi d'autre ? Ah vous pouvez signer vos absences vous-mêmes (et oui plus besoin des parents pour vous justifier) et bien entendu votre signature compte pour tout autre acte puisque vous êtes majeurs. Et surtout vous pouvez passer votre permis de conduire, le graal de la liberté vous attend, enfin pouvoir prendre la voiture de vos parents (à défaut de la vôtre, budget oblige). Quelle joie de ne plus dépendre de ses parents, du moins pour cet aspect. Mais attention qui dit liberté, dit responsabilité (c'est le revers de la médaille). Mais je vous rassure, pour nous c'est la même chose. Nous nous devons d'être

Annexe 2

responsable, mais seulement cela fait un peu plus de temps que vous que nous l'avons appris, en fait ce n'est que du bon sens et de la bonne volonté.

Votre vie actuelle est certainement rythmée par vos études ou votre apprentissage. Vous avez choisi une voie, elle vous paraît être la bonne aujourd'hui, mais peut-être que celle-ci ne sera qu'un cul-de-sac, ce qui n'est grave en soit, on peut toujours revenir sur un autre chemin en rebroussant notre route. Avez-vous envie de voyager, d'apprendre des langues étrangères, oui c'est une possibilité, mais ce ne sera qu'une partie de vous qui ira de ce côté-là. Certains auront déjà trouvé la voie idéale, le métier rêvé. Combien d'adultes quittent leur travail pour aller vivre leur rêve...peu. Mais vous à 18 ans vous pouvez tout espérer, si vous faites un apprentissage, des passerelles vous permettront d'aller plus loin. Si vous faites des études, plusieurs domaines vous sont offerts. Soyez curieux, ne laissez pas la routine vous envahir, faites vos propres choix, c'est vous qui allez entrer dans la vie professionnelle avec le bagage que vous avez. Soyez heureux, soyez vrais et n'hésitez pas parfois à sortir des chemins battus, ce n'est pas toujours la route la plus droite qui est la meilleure.

Quelques évènements qui se sont passés il y a 18 ans :

Astérix et Obélix contre César sont en tête du box-office

On peut voir un gars une fille ainsi que la série Charmed à la télé

André Agassi gagne Roland Garros

Le Portugal rétrocède Macao à la Chine après 400 ans d'occupation

Fin du premier tour du monde en aérostat sans escale en 19 jours (Breitling Orbiter 3) par Bertrand Piccard et Brian Jones

Introduction de l'euro dans 11 pays de l'union européenne

Fin de la guerre au Kosovo

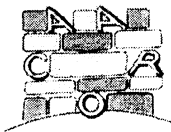
Lothar passe chez nous

Ruth Dreyfuss est la première femme présidente de la confédération

Je vais m'arrêter-là, mais votre année a été riche en évènements. Prenez-le temps d'aller vous informer.

Annexe 2

Je vous souhaite d'ores et déjà, à vous jeunes citoyens et à vous tous ici présent ainsi qu'à vos familles de belles fêtes de fin d'année. Soyez dans la joie et le bonheur et profitez tous de ce temps.



Association des Amis du Château de Rochefort (AACRO)

Conseil général de Rochefort
Par son président
M. Christian Reber
Place du Collège 4
CH-2019 Rochefort

Neuchâtel, le 29 novembre 2017

Participation financière de la Commune au projet 2018-2021 de mise en valeur du site du Château de Rochefort

Monsieur le président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

La décision du Conseil général de Rochefort, en date du 8 novembre 2017, d'octroyer un soutien financier de 20'000 CHF à l'AACRO me réjouit. Au nom du comité de l'AACRO, je vous en remercie vivement. L'engagement de la Commune de Rochefort, ajouté aux subventions cantonales et fédérales, permettra à l'AACRO de réaliser la restauration de la tour romane, avec le concours de l'Office du Patrimoine et de l'Archéologie du canton de Neuchâtel. Le comité de l'AACRO se félicite de la sensibilité culturelle dont font preuve les autorités communales de Rochefort.

En réitérant mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Jacques Aubert,
Président de l'AACRO